

Version: 3.10  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 31.03.2016  
Référence : FDS\_434\_N

Date de révision:  
06.04.2023

---

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Ferro Top  
UFI : KPDM-50VE-900E-JM3S

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS  
120, rue Jean Jaurès  
92300 LEVALLOIS-PERRET  
Téléphone : 09 82 55 28 56  
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS :

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

---

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.  
Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.  
Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Version: 3.10  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 31.03.2016  
Référence : FDS\_434\_N

Date de révision:  
06.04.2023

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.  
**Prévention:**  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
**Intervention:**  
P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
**Elimination:**  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Engrais de différents sels inorganiques.

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	Classification	Concentration
--------------	---------	----------------	---------------

Version: 3.10  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 31.03.2016  
Référence : FDS\_434\_N

Date de révision:  
06.04.2023

	No.-CE Numéro d'enregistrement		(% w/w)
sulfate de fer	7720-78-7  231-753-5  01-2119513203-57-XXXX	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 500 mg/kg	>= 10 - < 30
nitrate d'ammonium	6484-52-2  229-347-8  01-2119490981-27-XXXX	Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 15

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.  
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Version: 3.10  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 31.03.2016  
Référence : FDS\_434\_N

Date de révision:  
06.04.2023

Appeler un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Irritation

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Ce produit n'est pas inflammable.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Le produit lui-même ne brûle pas.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.  
Aucune matière dangereuse n'est dégagée.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

Version: 3.10  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 31.03.2016  
Référence : FDS\_434\_N

Date de révision:  
06.04.2023

## 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière.  
Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former.  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Protéger de l'humidité.
- Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 11, Solides combustibles

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
sulfate de fer	7720-78-7	TWA	1 mg/m <sup>3</sup> (Fer)	GB EH40

Nous n'avons pas connaissance de limites d'exposition nationales.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Version: 3.10  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 31.03.2016  
Référence : FDS\_434\_N

Date de révision:  
06.04.2023

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
sulfate de fer	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets aigus, effet systémique	2,8 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 24 h			
	Travailleurs	Inhalation	Effets aigus, effet systémique	9,9 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets chroniques, effet systémique	2,8 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 24 h			
	Travailleurs	Inhalation	Effets chroniques, effet systémique	9,9 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Ingestion	Effets aigus, effet systémique	1,4 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 24 h			
	Consommateurs	Contact avec la peau	Effets aigus, effet systémique	1,4 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 24 h			
	Consommateurs	Inhalation	Effets aigus, effet systémique	2,5 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Ingestion	effet systémique, Effets chroniques	1,4 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 24 h			
	Consommateurs	Contact avec la peau	Effets chroniques, effet systémique	1,4 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 24 h			
	Consommateurs	Inhalation	Effets chroniques, effet systémique	2,5 mg/m <sup>3</sup>
nitrate d'ammonium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	36 mg/m <sup>3</sup>

Version: 3.10  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 31.03.2016  
Référence : FDS\_434\_N

Date de révision:  
06.04.2023

	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5,12 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	2,56 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,9 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Contact avec la peau, Ingestion	Long terme - effets systémiques	2,56 mg/kg p.c./jour

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
sulfate de fer	Eau	
Remarques:	Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.	
	Comportement dans les stations de traitement des eaux usées	2483 mg/l
	Sédiment d'eau douce	246000 mg/kg
	Sédiment marin	246000 mg/kg
	Sol	276000 mg/kg
nitrate d'ammonium	Station de traitement des eaux usées	18 mg/l

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Mesures d'ordre technique**

Veiller à une ventilation adéquate.

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : Lunette masque avec protection latérale (conforme à la norme EN 166)

Protection des mains : Port de gants (Néoprène ou nitrile conforme à la norme EN 374).

Remarques : Gants de protection Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également

Version: 3.10  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 31.03.2016  
Référence : FDS\_434\_N

Date de révision:  
06.04.2023

en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Protection de la peau et du corps : Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Mesures de protection : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : granuleux  
Couleur : brun clair  
Odeur : caractéristique  
pH : env. 3, Concentration: 100 g/l  
Point/intervalle de fusion : Non applicable  
Point/intervalle d'ébullition : Non applicable  
Point d'éclair : Non applicable  
Taux d'évaporation : Non applicable  
Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.  
Limite d'explosivité, : Donnée non disponible



Version: 3.10  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 31.03.2016  
Référence : FDS\_434\_N

Date de révision:  
06.04.2023

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Non applicable

Densité de vapeur relative : Non applicable

Densité relative : Donnée non disponible

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : partiellement soluble

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : Donnée non disponible

Température d'auto-  
inflammabilité : Non applicable

Viscosité  
Viscosité, dynamique : Non applicable

Propriétés comburantes : N'est pas considéré comme une substance oxydante

#### Caractéristiques des particules

Répartition : D50 = 1,3 mm  
granulométrique : D50 Plage de tolérances = 0,9 mm - 1,7 mm  
technique de mesure: Méthode de mesure optoélectronique

## 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

### 10.4 Conditions à éviter

Version: 3.10  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 31.03.2016  
Référence : FDS\_434\_N

Date de révision:  
06.04.2023

Conditions à éviter : Exposition à l'humidité.  
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec des acides forts et des oxydants forts.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de soufre  
Trioxyde de soufre  
Ammoniac

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

##### Composants:

##### **sulfate de fer:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): 657 - 4.390 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 1.992 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

##### **nitrate d'ammonium:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.950 mg/kg

Version: 3.10  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 31.03.2016  
Référence : FDS\_434\_N

Date de révision:  
06.04.2023

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : > 88,8 mg/l  
Méthode: Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Produit:

Remarques: Peut irriter la peau.

#### Composants:

##### **sulfate de fer:**

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Irritation de la peau

Remarques: Irritant pour la peau et les membranes muqueuses

##### **nitrate d'ammonium:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: non irritant

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit:

Remarques: Irritation sévère des yeux

#### Composants:

##### **sulfate de fer:**

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritation des yeux

##### **nitrate d'ammonium:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritant

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Résultat: non sensibilisant

#### Composants:

Version: 3.10  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 31.03.2016  
Référence : FDS\_434\_N

Date de révision:  
06.04.2023

**sulfate de fer:**

Méthode: OECD TG 429

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

**nitrate d'ammonium:**

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**mutagénicité sur les cellules germinales**

**Produit:**

Génotoxicité in vitro : Remarques: Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

**Composants:**

**nitrate d'ammonium:**

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

**Cancérogénicité**

**Produit:**

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

**Composants:**

**sulfate de fer:**

Cancérogénicité - Evaluation : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets carcinogènes, tératogènes ou mutagènes.

**nitrate d'ammonium:**

Espèce: Rat

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

**Toxicité pour la reproduction**

**Produit:**

Effets sur la fertilité : Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

**Composants:**

**nitrate d'ammonium:**

Version: 3.10  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 31.03.2016  
Référence : FDS\_434\_N

Date de révision:  
06.04.2023

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat  
Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

##### **Produit:**

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

##### **Produit:**

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

##### **Composants:**

###### **sulfate de fer:**

Remarques: Pas d'effet connu.

#### **Toxicité à dose répétée**

##### **Composants:**

###### **sulfate de fer:**

Espèce: Rat

NOAEL: 284 - 324 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 90 d

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat

NOAEL: 100 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 49 d

Voie d'application: Par inhalation

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Voie d'application: Dermale

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

##### **nitrate d'ammonium:**

Version: 3.10  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 31.03.2016  
Référence : FDS\_434\_N

Date de révision:  
06.04.2023

Espèce: Rat  
NOAEL: > 1.500 mg/kg  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Rat  
NOAEL: = 256 mg/kg  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 52 w  
Méthode: OCDE ligne directrice 453

Espèce: Rat  
NOAEL: >= 185 mg/kg  
Voie d'application: Par inhalation  
Durée d'exposition: 2 w  
Méthode: Toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

#### Information supplémentaire

##### Produit:

Remarques: Éviter l'humidité.

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 : > 100 mg/l  
Remarques: Donnée non disponible

Remarques: Méthode de calcul

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 : > 100 mg/l  
Remarques: Donnée non disponible

Remarques: Méthode de calcul

Version: 3.10  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 31.03.2016  
Référence : FDS\_434\_N

Date de révision:  
06.04.2023

Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

**Composants:**

**sulfate de fer:**

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

**nitrate d'ammonium:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 490 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

CL50 : 490 mg/l

Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1.700 mg/l  
Durée d'exposition: 10 jr

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Le produit fonctionne dans le sol comme engrais et est diminué en quelques semaines.

**Composants:**

**sulfate de fer:**

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

**nitrate d'ammonium:**

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Version: 3.10  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 31.03.2016  
Référence : FDS\_434\_N

Date de révision:  
06.04.2023

**Composants:**

**sulfate de fer:**

Bioaccumulation : Remarques: Une accumulation dans les organismes aquatiques est peu probable .

**nitrate d'ammonium:**

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -3,1

**12.4 Mobilité dans le sol**

**Produit:**

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

**Composants:**

**sulfate de fer:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Milieu:Sol  
Remarques: immobile

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Produit:**

Evaluation : Remarques: Non applicable

**Composants:**

**sulfate de fer:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible

**12.7 Autres effets néfastes**

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : pollue faiblement l'eau

---

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

---



Version: 3.10  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 31.03.2016  
Référence : FDS\_434\_N

Date de révision:  
06.04.2023

---

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Engrais Vérifier la réutilisation en agriculture. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
Emballages contaminés	: Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux. Produits de nettoyage appropriés Eau

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE	: 4702-IV
Classe de contamination de l'eau (Allemagne)	: WGK 1 pollue faiblement l'eau

Version: 3.10  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 31.03.2016  
Référence : FDS\_434\_N

Date de révision:  
06.04.2023

Autres réglementations : Produit soumis au règlement (UE) 2019/1148 ; les transactions suspectes, la disparition ou le vol du produit doivent être signalés à l'autorité compétente.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non pertinent

## SECTION 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Ox. Sol. : Matières solides comburantes  
Skin Irrit. : Irritation cutanée

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis);

Version: 3.10

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 31.03.2016

Référence : FDS\_434\_N

Date de révision:

06.04.2023

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

### **Information supplémentaire**

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR